

# Comptabilité secteur viticole

## Formation courte

- > Être en mesure de répondre aux 3 questions suivantes en faisant un diagnostic économique et financier :
  - L'exploitation est elle rentable ?
  - Comment est composé le revenu ?
  - Comment me rémunérer en maitrisant le risque et la marge de sécurité ?

### Contenu de la formation

- Les fondamentaux sur le bilan (patrimoine) et savoir interpréter la situation de trésorerie : comprendre le bilan (Emplois // Ressources), les ratios clés liés à l'endettement et aux comptes courants
- Mesurer l'impact sur la marge de sécurité : savoir établir la marge de sécurité à partir de l'EBE, mesurer l'impact des prélèvements privés et des emprunts sur la marge de sécurité

# Moyens et modalités pédagogiques

#### **⊘** Moyens pédagogiques

- · Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

#### 

- Des cas concrets (possible sur les propres comptes des participants)
- Echanges

Dates:

23 février 2023

Durée:

7 h

Public concerné : Exploitants agricoles, exploitants viticoles et salariés en charge de la comptabilité

Financement:
La formation est
financée par
OCAPIAT (pour les
salariés) et VIVEA
(pour les chefs
exploitants)

Intervenant :
Clarisse Richard













## Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention \* adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convocation de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

\* Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.



## Modalités d'évaluation/validation

Evaluation formative. Attestation de compétences

# Public concerné - Pré-requis

- Formation ouverte aux chefs exploitants et salariés en charge de la comptabilité
- · Connaître les documents comptable à minima



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30 raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30 corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr





